

## → Communiqué de presse

Lundi 29 novembre 2010

### Aides au secteur ostréicole en crise

### *A Carnac, la Région rencontre les professionnels*

Alors que la saison bat son plein avant les fêtes, Jean-Yves Le Drian, Président du Conseil régional, et Isabelle Thomas, Vice-présidente chargée de la mer, ont rencontré ce jour, à Carnac, Hervé Jenot, Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud, accompagné de professionnels de la zone du Pô. L'objectif de cette visite était d'apporter un soutien aux ostréiculteurs, d'échanger avec eux et de leur exposer précisément les dispositifs d'aides qui seront inscrits dans le Plan Pêche et Aquaculture de la Région pour les 4 ans à venir.

Depuis 2008, la filière ostréicole subit un phénomène de mortalité massive des jeunes huîtres (taux de mortalité de 70% en moyenne). Cette crise sanitaire sans précédent sur le littoral français a déjà lourdement impacté la trésorerie des entreprises bretonnes et risque désormais d'avoir des conséquences sur l'emploi : emploi des saisonniers, dans un premier temps, puis des salariés. A plus long terme, se pose la question de l'avenir des chantiers et de leurs exploitants.

Avec quelque **560 entreprises, 2 500 emplois** directs et **95 M€ de CA**, l'ostréiculture bretonne produit en moyenne **45 000 t d'huîtres creuses par an**, soit **un tiers du tonnage national**. Cette activité, structurante pour le territoire, pèse dans l'économie bretonne et la disparition de certaines zones ostréicoles serait dramatique pour la dynamique du territoire.



#### **Des dispositifs d'aides mis en place dès 2008 et amplifiés fin 2009**

Dès 2008, la Région a mis en place un dispositif d'accompagnement de la filière, qui s'est enrichi, fin 2009, de deux nouvelles aides aux entreprises :

↳ **le Chèque Conseil-Gestion de 1 000 €** qui permet de mener un audit socio-financier et de mettre en place des outils de gestion de trésorerie adéquats ;

↳ **une aide au réensemencement de 3 000 € pour tout achat de jeunes huîtres diploïdes ou triploïdes, bonifiée à 5 000 € pour les jeunes entreprises.**

#### **Miser sur la formation professionnelle et la recherche**



Compétente en matière de formation professionnelle, la Région s'est également fortement mobilisée sur la question du devenir des salariés. Au-delà des dispositifs déjà existants, la collectivité a par exemple recensé toutes les formations possibles et les centres de formation accessibles aux personnes qui seraient en chômage partiel.

Enfin, la collectivité a soutenu plusieurs projets de recherche sur l'amélioration des pratiques d'élevage (mesures agri-environnementales) ou la diversification des activités des chantiers. Plus globalement, la Région souhaite renforcer l'appui scientifique et technique apportée à la filière.

## **Et demain ?**

### **Des mesures d'urgence et la création d'un centre scientifique et technique**

Depuis 2008, la Région a engagé 2,7 M € en faveur de la filière, dont 2 M€ pour les aides directes aux entreprises. L'ensemble de ces dispositifs mais aussi les grands enjeux de qualité de l'eau et de maintien du foncier conchylicole ont été présentés en octobre dernier à l'ensemble des élus régionaux. Ces données seront intégrées au Plan pluriannuel pêche et aquaculture que le Conseil régional examinera en février 2011.

Au-delà de mesures d'urgence et de sortie de crise, le développement d'un centre scientifique et technique dédié à la pêche et à la conchyliculture est envisagé. Cet outil aurait pour objectif de faire travailler ensemble exploitants et chercheurs.

### **En partenariat avec l'Etat et les autres Régions littorales**

Parmi les 48 propositions présentées en conclusion des Assises Nationales de la Conchyliculture qui se sont déroulées en octobre dernier à Paris, plusieurs impliquent un partenariat entre les Régions maritimes et l'Etat, notamment sur les projets de recherche (sélection d'une souche résistante et repeuplement) et la mise en place de mesures aqua-environnementales.

Au sein de l'Association des Régions de France (ARF), la Bretagne a été désignée comme référente sur les questions liées à la crise ostréicole. Avec les autres Régions littorales touchées, elle a défini de grands principes de travail, notamment autour de la nécessité de se pencher simultanément sur la sélection génétique et sur l'amélioration de la qualité des milieux et des pratiques d'élevage, sachant que la mauvaise qualité de l'eau et les transferts d'huîtres, notamment, ne sont pas sans incidence sur le phénomène de mortalité et sa propagation.